



*Le Préfet de la Loire  
et l'ensemble de  
ses collaborateurs vous  
souhaitent une belle année  
2011*

*En 2011 la Direction Départementale des Territoires, et celle des Finances Publiques vous accueillent à l'îlot Grüner*

# L'Et@t Ligérien

N°11  
Janvier-Février 2011

**SOMMAIRE**

Editorial.....P 1

**L'environnement dans la Loire**

- ◆ Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement.....P 2
- ◆ Le Schéma Eolien.....P 3
- ◆ La démarche Natura 2000.....P 3

L'Opération de Fin d'Année.....P 4

Le Lancement d'une Campagne de prévention pour les séniors...P 4

La Loire en chiffres.....P 4

**Supplément d'info:**

« En 2011 les services de l'Etat vous accueillent dans leurs nouveaux locaux »



## EDITORIAL

Les internats d'excellence fonctionnent dans notre pays depuis 2008, qu'il s'agisse de créations ex nihilo ou de labellisations de places d'internats existants.

La seconde formule est celle qui a été retenue dans la Loire, et à ce titre 56 places sont labellisées pour l'année scolaire en cours. En bénéficient des élèves issus des quartiers défavorisés de la métropole stéphanoise (24) et de l'agglomération roannaise (13) mais aussi quelques élèves des départements du Rhône, de l'Isère, de l'Ain et du Puy de Dôme.

Les crédits délégués pour cette opération (112 000 €) permettent concrètement d'aider les familles à payer les surcoûts induits par l'accueil en internat (matériel scolaire, trousseau, transport). Peuvent aussi être financés des suivis particuliers, des besoins spécifiques en matière de santé et des activités socio-culturelles.

Les internats d'excellence sont une mesure très innovante du plan « Espoir Banlieues » décidé par le gouvernement il y a 2 ans. Ils visent à donner de vraies chances d'études et de réussite scolaire à une partie défavorisée de notre jeunesse, afin de contribuer à la cohésion sociale.

**Pierre SOUBELET**  
Préfet de la Loire





## le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat dans la Loire

*identifier les points noirs pour en atténuer les nuisances*

Le 19 mai 2010, au terme de plusieurs semaines de préparation, Pierre Soubelet, Préfet de la Loire, a réuni le comité départemental du bruit auquel était également conviés les représentants des communes de la Haute-Loire riveraines de l'agglomération stéphanoise.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé d'ouvrir de façon conjointe la consultation publique relative aux projets de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'Etat et de la communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole (SEM).

### Identifier les points noirs en termes de bruits pour mieux les traiter :

L'objet de ces plans de prévention est la protection des personnes et des établissements scolaires ou de santé ainsi que la préservation des zones calmes vis-à-vis des nuisances sonores excessives générées par les infrastructures de transport.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat concerne les territoires situés aux abords des voies routières dont le trafic moyen journalier dépasse les 16 000 véhicules. Dans la Loire, il concerne les autoroutes A47, A72, A89, mais également la RN88, la RN488 et une partie de la RN7.

Ces plans répondent à une obligation issue d'une directive européenne et s'appuient sur un diagnostic qui a permis d'identifier «les points noirs bruit», en tenant compte de la nature des bâtiments (bâtiment à usage d'habitation, d'enseignement ou de soins), des règles d'antériorité et des niveaux sonores constatés (valeurs limites de 68db(A) de jour et 62db(A) de nuit).

Parmi les mesures opérationnelles, l'Etat s'engage à réviser le classement sonore des infrastructures tous les 5 ans et à poursuivre la mise en oeuvre de travaux d'isolation acoustique afin de résorber les « points noirs bruit ».

Une consultation du public a eu lieu pendant la phase d'élaboration de ces PPBE. Dans le département de la



**écrans de protection phonique  
et menuiseries extérieures isolantes  
RN 88 St Etienne Bellevue  
© DDT Loire**

Loire, elle s'est déroulée du 15 juin au 15 septembre 2010. Des documents papier ont été mis à la disposition du public en préfecture, dans les mairies concernées ainsi que dans les locaux de la direction départementale des territoires (DDT) en charge de l'élaboration et du suivi de ce plan sous l'autorité du préfet. Traduction actuelle des nouveaux modes de communication et d'échange, cette consultation du public s'est en outre appuyée sur les sites internet des autorités administratives concernées.

Les observations recueillies soulignent la concentration des préoccupations sur certains secteurs concernés de longue date par cette problématique et animés par des associations de riverains, comme c'est le cas sur les secteurs très urbanisés du sud Loire.

La version finale du PPBE de l'Etat tiendra compte de l'analyse de ces contributions, qui est conduite en parallèle à celle de la communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole. Ces documents seront présentés lors d'une réunion du comité départemental du bruit qui se tiendra en début d'année 2011.

Tous les détails sur le site internet de la DDT de la Loire :  
[http://www.loire.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=2309](http://www.loire.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=2309)

## Le schéma éolien dans la Loire

Le Grenelle de l'environnement invite tous les citoyens à adopter des modes de consommation plus économes des ressources et des espaces. Il a aussi défini une stratégie et des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables. Un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a ainsi été annoncé d'ici 2020.

Au niveau régional, le Grenelle requiert la définition de schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. Il s'agit de documents d'orientation et de stratégie à moyen et long termes élaborés sous le pilotage du préfet de région et du Conseil régional Rhône-Alpes. Un volet spécifique sur le développement de l'énergie éolienne lui sera annexé.

C'est dans ce contexte que le préfet de la Loire a engagé l'élaboration d'un schéma départemental éolien pour anticiper et promouvoir les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de projets éoliens. Après un travail approfondi de préparation conduit par ses différents services, le préfet de la Loire a lancé une large concertation autour de ce sujet nouveau par une première réunion le 7 janvier 2010 qui a rassemblé une centaine de participants (élu, acteurs du développement de l'éolien, associations de protection de l'environnement et du patrimoine).

Il s'agissait de proposer un outil de connaissance au service d'un développement coordonné de l'éolien. Ce schéma a vocation à servir de guide pour les collectivités territoriales et les développeurs. Il constitue ainsi un atlas indicatif sur les zones propices au développement de l'éolien, sur les zones d'alerte et les zones d'exclusion réglementaire.

En revanche, il n'est pas un document juridiquement opposable, mais un document de mise en cohérence des politiques publiques portées par l'État dans le département.

Du 15 janvier au 15 avril 2010, le projet de schéma a été largement ouvert aux observations de tous les milieux socio-professionnels concernés, comme aux associations et au grand public via un forum internet dédié (<http://www.consultation-schema-eolien-loire.fr/>)

Cette plateforme dématérialisée a permis de recueillir environ 170 contributions de particuliers, de représentants associatifs et d'élus. Grâce à ces nombreuses contributions, déposées sur le forum ou reçues directement de la part des principaux acteurs de l'éolien, une deuxième version enrichie du projet a pu être rédigée.

Cette deuxième version du schéma éolien de la Loire a ensuite été proposée, le 2 juin 2010, à l'examen de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) qui a émis deux demandes principales :

- améliorer la compréhension et la visibilité des enjeux paysagers et patrimoniaux dans le document ;
- remplacer la carte de synthèse générale initiale par des cartes de synthèse thématiques illustrant les principaux enjeux à concilier (environnementaux, paysagers et patrimoniaux, techniques).

Parallèlement, le schéma définitif intègre les nouvelles dispositions prévues par la loi du 12 juillet 2010 (portant engagement national pour l'environnement) dite "loi Grenelle 2".

Le 5 juillet 2010, après six mois de concertation, la troisième version du projet de schéma éolien a été présentée et commentée par le service « aménagement / planification » de la direction départementale des territoires. La publication du schéma éolien de la Loire a eu lieu au début de l'automne 2010.

Une réunion est prévue début juillet 2011 pour :

- dresser une première évaluation du schéma éolien de la Loire ;
- examiner la nécessité et, le cas échéant, les modalités de son actualisation ;
- présenter le volet éolien du futur schéma régional du climat, de l'air et des énergies.

Le schéma éolien de la Loire, enrichi des observations issues de la concertation engagée, est consultable sur le site internet de la préfecture de la Loire : <http://www.loire.pref.gouv.fr/> ; ainsi que sur celui de la DDT de la Loire [http://www.loire.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=2489](http://www.loire.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=2489)

## La démarche Natura 2000

La démarche « Natura 2000 » est un outil proposé aux acteurs locaux de l'aménagement du territoire destiné à promouvoir une utilisation durable de l'espace. Elle s'appuie sur la concertation pour définir les principes d'une gestion équilibrée et durable sur chaque site Natura 2000. Elle affirme la possibilité de concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

La Loire compte 21 sites qui contribuent au réseau Natura 2000 et représentent 11,5% de la surface du département :

- 16 sont inscrits au titre de la directive « habitats » (18 130 hectares) ; 3 d'entre-eux sont interdépartementaux,
- 5 sont identifiés au titre de la directive « oiseaux », ils s'étendent sur 40 360 hectares.

Le département de la Loire est situé au carrefour des influences atlantique, méditerranéenne, continentale et alpine, ce qui lui confère une richesse de milieux diversifiés.

Plus d'infos sur : [http://www.loire.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=829](http://www.loire.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=829)

En fin d'année, il importe de s'assurer que l'intense activité commerciale développée à l'approche des fêtes se fait dans le respect de l'hygiène et de la sécurité des denrées alimentaires, de la bonne information du consommateur ainsi que de la sécurité des produits non alimentaires, principalement les jouets.

C'est le rôle de la Direction départementale de la protection des populations qui, dans le cadre d'une action menée sur l'ensemble du territoire, l'OFA ou Opération Fin d'Année, conduit une démarche de renforcement des contrôles durant le quatrième trimestre 2010 et jusqu'en janvier 2011.

Dans une première phase, sont contrôlés, bien avant les fêtes, les fabricants des produits, les grossistes et les importateurs. Dans une seconde phase les contrôles sont orientés en priorité vers la distribution et les prestataires de services.

Enfin, les services n'omettent pas de suivre, après les fêtes, le devenir des éventuels invendus. Il s'agit donc de veiller :

- au respect des exigences de la réglementation sanitaire en vigueur par les exploitants du secteur alimentaire (ex. : hygiène du personnel et des manipulations, traçabilité des produits, températures de conservation, dates limite de consommation, gestion des invendus);
- à l'information exacte et rigoureuse du consommateur (ex. : recherche de tromperies et de falsifications, comme les dénominations erronées de poisson ou de foie gras, allégations indûment valorisantes, publicités trompeuses);
- au respect des règles de sécurité des « produits de Noël » : jouets, sapins, décorations (ex. : défauts de marquage, risques liés aux éléments facilement détachables, teneurs en métaux lourds).

Pendant tout le mois de décembre, la DDPP est donc présente à tous les stades de commercialisation dans les établissements susceptibles d'être concernés par les produits ou services festifs.

Dans le cadre de l'Opération Fin d'Année 2010, au 31 décembre, les agents de la direction de la Loire ont contrôlé 201 établissements. Ces visites ont donné lieu à la rédaction de 3 procès-verbaux (dont un accompagné de la destruction de 60 kg de denrées impropres à la consommation), 22 rappels de réglementation et avertissements, et à la mise en place de 4 mesures de police administrative (dont 2 avec retrait de 25 kg de denrées impropres).

### Le lancement d'une campagne de prévention à destination des seniors

**L'objectif de cette opération est d'améliorer la prévention et la lutte contre les vols, agressions et escroqueries qui touchent les personnes les plus vulnérables.**

Trop souvent, par peur de déranger ou d'être imprécis, les témoins ou victimes de faits délictueux n'appellent pas les services de gendarmerie ou de police. Or, le recueil rapide d'éléments de signalisation est primordial pour empêcher les agissements des délinquants, voire pour les interpellés. C'est la raison pour laquelle le groupement de gendarmerie départementale de la Loire a pris l'initiative, grâce au support du fonds d'intervention et de prévention de la délinquance (FIPD) géré par la préfecture, de faire confectionner des auto-collants de sensibilisation qui ont vocation à prendre place juste à côté du téléphone.

Le message est volontairement simple et direct : « témoin d'un vol ou d'une agression, je téléphone aussitôt au 17 ». Il s'adresse en priorité aux seniors qui vivent en milieu rural ou péri-urbain mais concerne aussi l'ensemble de la population du département. 12 000 auto-collants vont être distribués. La campagne a débuté au mois de novembre par le biais des collectivités locales et associations. **En savoir plus sur [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr) (rubrique « à la loupe » – « prévention personnes âgées »)**



## LA LOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

**SECURITE ROUTIERE**

Les chiffres au 31 décembre 2010\*  
Comparés à la même période de 2009

- ↳ Nombre d'accidents : 840 ↘ -14,0 %
- ↳ Nombre de tués : 35 ↘ -7,89 %
- ↳ Blessés : 1 045 ↘ -12,0 %

\* données non consolidées

**SECURITE PUBLIQUE**

Les chiffres  
des 11 premiers mois de 2010  
par rapport aux 11 premiers mois de 2009

- ↳ AVIP : 3 769 ↗ +2,11 %
- ↳ Atteintes aux biens : 20 618 ↘ -3,93%

↳ L'évolution de la délinquance est évaluée sur deux grands indicateurs : les AVIP (Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique des personnes) et les atteintes aux biens.

**EMPLOI**

Nombre de demandeurs  
d'emploi au 30 novembre 2010 :

**30 850**

- ↳ moins de 25 ans ..... 16,41 %
- ↳ femmes ..... 47,70 %
- ↳ chômeurs de plus d'un an... 37,40 %

Résultats provisoires une révision sera effectuée dans les mois suivants.